

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 Février 2018

Président : Monsieur Michel MARCHAND, Maire

Secrétaire de séance : Madame SEZILLE DES ESSARTS

Présents : Mrs : MARCHAND, VEISSE, DE RE, LAMBERT, CHARTREL, DURAND, LEFEVRE et LECOMTE

Mmes : SIMON, HERVAUX et SEZILLE DES ESSARTS

Pouvoirs : M. GODEFROY à M. MARCHAND, Mme FERNANDEZ-MOPIN à M. DE RE, Mme HARDIER-QUINT à M. MARCHAND et M. POIRET à M. LEFEVRE

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 22 décembre 2017, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Achat de terrain ruelle Crampe

Les conseillers municipaux acceptent ce rajout à l'ordre du jour initial

ACHAT DE TERRAIN RUELLE CRAMPE

Monsieur le Maire revient sur le projet d'achat d'un local technique. Ce projet nécessite l'acquisition de terrains pour permettre l'accès au bâtiment. En premier lieu, la parcelle cadastrée B 32 appartenant à la succession de Madame Chauvet, ruelle Crampe, étant mise en vente, le Conseil avait autorisé Monsieur le Maire à entreprendre les démarches de négociation.

Après échanges avec l'étude de Maître Delorme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'accord amiable d'achat pour la somme de 9 000 €, frais d'actes notariaux inclus et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Un courrier a été fait au propriétaire voisin pour procéder à de futurs échanges de terrains.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE LOCATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que deux contrats de location prennent fin le 31 mars 2018 :

- La location d'un terrain communal, situé lieu-dit « Berlincamp », cadastré A 1031, consentie à Monsieur et Madame DEBLATON. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler, pour un an, la location à compter du 1^{er} avril 2018 pour un montant forfaitaire de 59,67 € par mois
- La location d'un logement du groupe scolaire, situé 131 place du Maréchal Leclerc, consentie à Monsieur ROSARD. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le bail, pour un an, à compter du 1^{er} avril 2018 pour un montant de 564,24 € conformément à l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2017

ENGAGEMENT COMMUNAL 2018 CSR GUISCARD

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation communale au Centre Social Rural de Guiscard pour les centres de loisirs des petites vacances (février, Pâques et la Toussaint), les grandes vacances (juillet et août) et les mercredis au titre de l'année 2018, à savoir :

- 8,50 € par enfant et par jour
- 4,25 € par demi-journée les mercredis

REMBOURSEMENT LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose la demande de remboursement de Madame Mariage de Cuts qui avait loué la Salle Polyvalente pour le week-end du 17 mars 2018. La Salle polyvalente étant relouée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser l'acompte versé le 30 octobre 2017 d'un montant de 133,50 €.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE 2019-2021 – SE60

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la Commune au groupement de commandes d'achat d'électricité, coordonné par le SE60, pour le tarif vert (la salle poggioli et les écoles). Le SE60 propose désormais d'élargir le groupement de commandes au tarif bleu (la mairie et l'éclairage public).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à ce nouveau groupement de commandes d'achat d'électricité.

TAUX TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Sur proposition de Monsieur et Maire et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation :	15.84
- Foncier bâti :	21.33
- Foncier non bâti :	74.27

CONTRIBUTION COMMUNALE AU BUDGET DE LA CLASSE DE MER CP-CM1/CM2

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget prévisionnel de la classe de mer CP-CM1/CM2 qui se déroulera du 4 au 8 juin 2018. Le budget par élève s'élève à 346 €. Le SIRS Caisnes/Cuts participe au projet par le biais des coopératives scolaires. L'Association « Les Amis de l'Ecolier » subventionne le projet à hauteur de 1 500 € et les familles verseront 160 € par enfant.

Les effectifs sont : 27 enfants originaires de Cuts, 19 de Caisnes et 6 de communes voisines.

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité, décide d'octroyer 30 € par enfant de Cuts et d'y ajouter 30 € pour 3 extérieurs soit un total de 900 €.

POINT SUR LES TRAVAUX

Ecole primaire :

Le SDIS a accordé le dossier. Le permis de construire va arriver. Le dossier de marché a été élaboré pour une parution le 20 février. La réception des offres est fixée au 19 mars, ouverture des plis le même jour à 18 h 00. Analyse des offres, puis Commission d'appel d'offres le 22 mars à 18 h 00. Notification officielle le 3 avril. Début des travaux le 23 avril pour 12 semaines.

P.LU. :

Pour prétendre à la subvention départementale, la Commune doit suivre un séminaire avec le CAUE. Une session est programmée le 27 mars. La Commune se positionne, vérifier si la prise en charge est gratuite ou payante.

RAPPORTEURS DE COMMISSIONS :

FETES ET CEREMONIES : Sur proposition d'Yvette SIMON, le Conseil Municipal souhaite poursuivre l'animation du 14 juillet et le feu d'artifice début septembre.

COMMUNICATION : Problème après la refonte de la plateforme pour le Site Internet avec l'ADICO. Résolution par nouveau changement de plateforme, plus conviviale après la nouvelle formation.

La Commission s'interroge sur l'opportunité de prendre un prestataire différent avec un produit avancé. Réunion le 1^{er} mars.

HISTOIRE et PATRIMOINE : Spectacle événementiel pour le centenaire 2018 prévu le 9 juin. Puis « La Nuit des Eglises » le 30 juin et une exposition au moment du 11 novembre « Cuts 1918 ».

AFFAIRES DIVERSES :

- Le Président des « Restos du Cœur » de l'Oise a écrit en janvier pour obtenir une subvention. En effet, 948 repas ont été distribués aux habitants de notre Commune. Cette demande sera étudiée au moment du vote du budget pour les Associations.
- Cap Régions Editions de NOYON propose d'acheter un livre de plus de 384 pages, illustré de plusieurs centaines de photographies originales et de textes inédits sur le Pays Noyonnais au prix unitaire de souscription de 25 € TTC (prix public 29 €). La Commune décide l'achat de 5, 6 exemplaires.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,
Jacky VEISSE